



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 16 JUILLET 2024 - N° 2024/62

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 3<sup>ème</sup> ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 08 juillet 2024

Date d'affichage : 17 juillet 2024

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 17 Pour : 16 Abstention : 1 Contre 0

#### Étaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Carine MOULY-MESAGLIO, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Gaëtan BUREAU, Marc LIONARD, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF et Claude NEREAU

Excusée : Claire RAMBEAU-LEGER

Absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Sophie BRODUT

#### OBJET : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le comptable public n'a pas pu recouvrer des titres concernant des impayés. Les titres en question ne pourront être recouverts et concernent des impayés de loyers, de cantine, ...

Le comptable propose l'effacement de la dette d'un montant de 2 873,62€ suivant un état récapitulatif annexé à la présente délibération.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 1 abstention et 0 contre :**

- **DECIDE** l'admission en non-valeur pour créances irrécouvrables d'un montant de 2 873,62€. La dépense sera effectuée sur l'article correspondant du budget primitif 2024 de la commune
- **DECIDE D'AUTIRSER** Monsieur le Maire ou un élu ayant délégation à signer tous les documents relatifs à ce dossier d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

